

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAILLY-SUR-LA LYS**

**DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINE A L'ORGANISATION D'UNE  
SORTIE FAMILLE A BRUGES**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de SAILLY-SUR-LA LYS,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 5 du 22 juillet 2020 portant délégation de compétence à la Vice-Présidente ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de la sortie famille à Bruges le 20 septembre 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Voyages Inglard, 77 rue de Lille 59940 ESTAIRES ;

**DECIDE**

Article 1 : est signé avec la société Voyages Inglard (sise 77 rue de Lille 59940 ESTAIRES) un devis pour assurer le transport jusqu'à Bruges et les entrées pour les visites du 20 septembre 2025, soit un montant de 3000€ TTC ;

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du C.C.A.S. et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BÉTHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA LYS,  
le 20/05/2025

  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.  
Marie-Dominique DE SWARTE

DECCAS2025\_10

